



HAL
open science

Contribution à une étude de l'inchoation : se mettre à +inf. : contraintes d'emploi, effets de sens et propriétés du verbe mettre”

Evelyne Saunier

► To cite this version:

Evelyne Saunier. Contribution à une étude de l'inchoation : se mettre à +inf. : contraintes d'emploi, effets de sens et propriétés du verbe mettre”. Cahiers Chronos, 1998. hal-01635721

HAL Id: hal-01635721

<https://hal.science/hal-01635721>

Submitted on 21 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contribution à une étude de l'inchoation :
se mettre à + inf.
Contraintes d'emploi, effets de sens
et propriétés du verbe *mettre**

Evelyne SAUNIER
Université de Paris V et URA 1028 (Paris VII)

1. Prise en compte de la présence de *mettre*

Traiter de la périphrase à valeur inchoative *se mettre à + inf.* comme d'un emploi du verbe *mettre* se justifie à deux titres :

- sur le plan diachronique, cet emploi s'est développé au sein du système du français à l'époque classique (prenant le relais d'un emploi à valeur inchoative de *aller + inf.*¹), alors que les valeurs de *mettre* et de *se* étaient stabilisées ;
- sur le plan synchronique, on observe une remarquable continuité entre les emplois à valeur de localisation spatiale et les emplois à valeur inchoative du verbe *mettre*, continuité illustrée ci-dessous :

- (1)
- a. Claude a mis la télé à la cuisine / à la salle de bains
 - b. Claude s'est mis(e) à la cuisine / à la salle de bains
 - c. Claude s'est mis(e) à la cuisine / à la vaisselle
 - d. Claude a mis Camille à la cuisine / à la salle de bains / à la vaisselle
 - e. Claude s'est mis(e) à faire la cuisine / à laver la vaisselle
 - f. ?Claude a mis Camille à faire la cuisine / à laver la vaisselle²
 - g. « Tu ne veux tout de même pas me dire qu'une femme qu'ils la mettent à faire de la soudure ? »

* Ce texte doit beaucoup aux discussions avec Denis Paillard et Jean-Jacques Franckel ; qu'ils soient ici remerciés.

¹ Cette valeur de *aller + inf.* serait apparue en moyen français, pour laisser place à la valeur de « futur proche » dans la deuxième moitié du XVII^e siècle (Gougenheim 1929). Une observation des descriptions lexicographiques (Huguet, Furetière, Dictionnaire de l'Académie) autorise à penser que c'est à la même période que *se mettre à* commence à s'employer régulièrement comme auxiliaire avant infinitif. (Données présentées dans Saunier 1996 : 64-68.)

² L'attestabilité de (1f) n'est pas évidente, mais on rencontre des emplois tels que (1g) - extrait du Corpus d'Orléans (source Greidanus 1990).

Parmi les travaux traitant de *se mettre à*, ceux qui évoquent la présence de *mettre* et posent la question de la pertinence de sa prise en compte dans la description de la périphrase, répondent par la négative. Ainsi de B. Peeters, qui conclut, suivant en cela M. Gross, que *se mettre à* « ne saurait être le réflexif de *mettre* »³. Or, se pencher sur *mettre* dans *se mettre à + inf.* ne revient pas nécessairement à envisager la périphrase comme une construction réfléchie à valeur réflexive⁴ d'un verbe dont le sens serait donné comme évident, ce qui placerait la question sous le seul angle de la co-référence⁵.

Nous pensons qu'il est non seulement possible mais nécessaire de prendre au sérieux la forme même de la périphrase pour en comprendre le fonctionnement, mais cela suppose de disposer d'une caractérisation non triviale des éléments qui s'y trouvent réunis.

Deux propositions sous-tendent notre approche :

1. L'identité sémantique des unités lexicales repose sur des propriétés qui régulent leur compatibilité avec tel ou tel type de formes (autres unités, structures syntaxiques), ainsi que le type de relations que ces unités lexicales peuvent contribuer à construire entre des termes. Les verbes tels que *mettre*, caractérisés par leur emploi fréquent et leur polysémie, ont des propriétés sémantiques abstraites que le recours à l'intuition de ce que serait leur « sens premier » ou « de base » ne peut permettre de dégager. Ces propriétés interagissent avec celles, également abstraites, de morphèmes grammaticaux et celles de configurations syntaxiques dans la construction de relations de repérage au sein des énoncés. Aussi, il nous paraît pertinent, pour rendre compte de la conjonction de la construction *se V à + inf.* et de *mettre* dans la

périphrase, de recourir au même appareil descriptif, considérant que les phénomènes à l'oeuvre ne sauraient être éclairés dans le cadre d'une stricte séparation du plan lexical et du plan morpho-syntaxique.⁶

2. Il n'y a pas d'endroit où les termes « se vident » ou « dégentèrent »⁷ sémantiquement. Ceci débouche sur une prise en considération de la motivation des syntagmes (expressions idiomatiques, interjectives, périphrastiques...) qui se voient traditionnellement attribuer un statut spécifique en raison de la non-compositionnalité de leur sens. Cette vision de la compositionnalité repose sur un a priori quant au sens de chaque constituant pris isolément⁸, et sur une vision sommatrice (ou « mécanique ») de l'interaction entre les unités linguistiques. Au contraire, l'idée nous paraît défendable d'une « hyper-compositionnalité » entre les éléments de ce type d'expressions. On peut rendre compte de ceux qui manifestent leur statut d'« objet stéréotypique » (D. Dubois), ou d'« inscription mémorielle » (B.-N. Grunig)⁹ liés à l'idomaticité, à travers l'idée de solidarité entre des éléments qui entrent mutuellement en résonance. Et ce, en raison d'affinités entre leurs propriétés respectives qui, loin d'être inactives, sont centralement à l'oeuvre. Aussi ferons nous l'hypothèse que le verbe *mettre* est non seulement présent mais pleinement actif dans la périphrase.

Dans ce cadre, nous proposons de dégager quelle est la contribution des composantes de *se mettre à + inf.* au fonctionnement général de cette expression, et de rendre compte de contraintes et effets interprétatifs caractéristiques des emplois de cette périphrase¹⁰, ces derniers étant ramenable à trois grands cas : la soudaineté, l'incongruité et une valeur « intensive » de type « pour de bon ». Nous voudrions montrer que contraintes et effets de sens sont liés à la façon dont le verbe *mettre* et la construction syntaxique confèrent un statut particulier au procès, et inscrivent le sujet dans un certain type de rapport à ce procès. Sans prétendre dire le dernier mot sur *se mettre à + inf.*, il s'agira ici de montrer qu'un raisonnement est possible.

3 Peeters 1993 : 45. « Je crois que M. Gross a raison : le verbe *se mettre à* a une valeur qui lui est propre, plutôt qu'une valeur dérivée de celle du verbe simple. » La question en jeu est celle de la frontière entre les emplois : doit-on considérer *se mettre à + GN* comme un emploi réfléchi de *mettre* (se basant sur la possibilité de *mettre qqn au travail*), ou rattacher l'expression à *se mettre à + inf.* ? On tombe en effet inévitablement sur ce problème dès lors que l'on envisage *se mettre à* comme un verbe fonctionnant à part de *mettre*.

4 Nous reprenons la distinction terminologique de J.-C. Milner entre réfléchi (construction en *se*) et réflexif (interprétation co-référentielle des arguments sujet et clinique) (1982 : 43, n.2). La réflexivité n'est qu'une valeur possible associable à la présence de *se*.

5 Dans une telle perspective, on considère que *se* renvoie à un argument, et cela conduirait par exemple à traiter différemment *se dans se décider à / se forcer à faire qqch.* et dans *se refuser à, s'essayer à faire qqch.*, en raison de l'impossibilité de faire correspondre aux derniers **refuser qqn / essayer qqn à faire qqch.* Une prise en considération de ce que marque *se*, tout comme *mettre*, est nécessaire, mais elle peut s'opérer à un niveau plus abstrait, la valeur réflexive étant un effet d'un fonctionnement plus général de la construction.

6 Nous avons fait un travail similaire sur la conjonction des propriétés du verbe *tenir*, de l'impératif, du détachement et des courbes mélodiques dans les emplois de l'expression *Tiens !* (Saunier 1996 : 271-355).

7 I. Simatos (1986) parle, selon les cas, d'un rôle de « pur foncteur » du verbe, ou de « prédicat dégentéré ».

8 Ainsi pour *prendre*, on se basera sur une définition du sens renvoyant à un changement de localisation dont le second localisateur est la source. Ce qui exclut quantité d'emplois qu'on pourrait hésiter à classer comme « idiomatiques », tels que *le mot voix prend un x, je prends l'autoroute, le ciment a pris...*

9 Dubois (1994), Grunig (1994).

10 Qui diffèrent en particulier de ceux générés par l'emploi de *commencer à + inf.*

2. Type de relation construite par *mettre* entre des termes

Tous les emplois de *mettre* mobilisent trois termes, désignables comme localisé, localisateur¹¹ et déclencheur.

Soit l'exemple :

- (2) Claude a mis la lavande dans l'armoire / à la poubelle / à sécher

Nous utiliserons la notation suivante : *X mettre Y prép Z*¹², ce qui donne pour (2) :

X (Claude) : « déclencheur », ou terme source de la construction dans le temps d'une relation entre la la lavande et l'armoire/la poubelle/sécher.

Y (la lavande) : « localisé », terme repéré à travers sa mise en relation avec l'armoire/la poubelle/sécher

Z (l'armoire, la poubelle, sécher) : « localisateur », ou terme à partir duquel se définit l'ancrage du localisé (son statut dans un domaine structuré spatio-temporellement ou notionnellement).

Nous retiendrons deux points essentiels concernant les caractéristiques de la relation telle qu'elle est construite à travers *mettre* :

- Le statut du localisateur dans la relation est celui d'un repère nécessaire¹³. L'existence de ce terme est, par définition, fondée indépendamment du fait qu'il repère le localisé.

- Le terme déclencheur n'est repère que de la construction de la relation dans le temps. En particulier, il n'est ni repère origine du localisé, ni « bénéficiaire » exclusif de la relation, ni siège d'un point de vue privilégié par rapport aux termes de la relation.

11

Il s'agit d'une acception très large des termes « localisé » « localisateur » et « localisation ». Le localisateur est repère du localisé en ce qu'il constitue le point d'ancrage (spatial, temporel ou notionnel) du localisé. Le localisateur est ce qui confère une stabilité au localisé, ce qui le rend accessible, le domaine par rapport auquel le localisé est situé. Ainsi dans : *Elle est passée chez toi, elle est passée à l'ennemi, cela s'est passé au printemps...*, les syntagmes en position de complément prépositionnel renvoient à des localisateurs du terme en position de sujet syntaxique.

12

Lire : *X* = le terme en position de sujet syntaxique ; *Y* = le terme en position de complément direct ; *Z* = le terme en position de complément prépositionnel, qu'il s'agisse d'un syntagme nominal ou d'une proposition infinitive (noté *Zinf* dans ce dernier cas).

13

Cette formulation sera éclaircie plus loin.

Nous commenterons brièvement ces deux points en soulignant leur pertinence dans des emplois non périphrastiques de *mettre*, avant de les réinvestir dans la description de *se mettre* à + *inf*.

2.1. Le localisateur est un repère nécessaire

Le fait que *Z* ait le statut d'un terme nécessaire apparaît déjà dans le comportement syntaxique de *mettre*, dont il faut souligner la remarquable trivalence¹⁴. La présence d'un syntagme prépositionnel est massive, qu'il s'agisse de la structure des expressions idiomatiques (en langue)¹⁵ ou des constructions les plus fréquentes (en discours)¹⁶. Les conditions auxquelles le localisateur n'est pas explicité sont de deux ordres :

- Le localisateur est spécifié contextuellement, ce qui apparaît dans le contraste entre (4a) et (4b) :

- (4) a. Mets ton sac !
b. Pose ton sac !

où l'on voit que l'état résultant du procès, avec *mettre*, ne saurait se gloser simplement par « *X* ne localise plus *Y* » (alors que c'est le cas avec *poser*). *Mettre* conduit à supposer un localisateur défini (le coffre d'une voiture, le pied d'une porte qui se referme et qu'on veut maintenir entrouverte...) par rapport auquel la localisation de *ton sac* est ici donnée comme à valider.

- Le localisateur consiste en un repère par excellence, qui se trouvera être soit un terme de type « humain » en position de sujet syntaxique, soit la situation. Dans les deux cas, l'ensemble des termes pouvant figurer comme localisés est restreint, comme on peut le voir dans (5) et (6) :

- (5) a. mettre une chemise, un collier, du rouge à lèvres
b. *mettre un parapluie, un stylo / *mettre du ventre, de la barbe (*vs* prendre, porter)
- (6) a. mettre la télé, le chauffage
b. ?*mettre l'ordinateur, la douche (*vs* allumer, mettre en marche)

14 En cela *mettre* diffère de *donner*, *prendre*, *poser*, *placer*... dont les emplois intransitifs ou sans complément prépositionnel sont fréquents.

15

88% des 335 expressions répertoriées par le *Dictionnaire* de Rey et Chanterreau (1988) mobilisent *Z* (contre 39% des 194 expressions formées avec *prendre*, par exemple).

16

Dans le Corpus d'Orléans, on relève 56,5% des emplois avec *prép Z* contre 16,6% sans *prép Z* (le reste consistant en occurrences de *mettons*). (Source : Greidanus 1990).

Dans (5) la construction mobilise un rapport précis d'extériorité entre X et Y, tel que Y ne soit pas une partie du corps (X ne peut être à l'origine de l'existence de Y), mais tel aussi que Y s'intègre à X perçu d'un point de vue externe - c'est le rapport au sujet qu'entretient « la parure ». ¹⁷ (6) sélectionne les termes pouvant entrer également dans une construction en « il y a Y ». La localisation doit avoir une pertinence situationnelle, non ramenable au point de vue particulier de X. Les conditions auxquelles on pourrait rendre plus naturels *mettre la douche* (bruitage radiophonique) ou *mettre l'ordinateur* (grand système de contrôle commun à un atelier et à brancher le matin) montrent que Y est envisagé comme élément d'un cadre situationnel. Autrement dit le rapport de X à Y est médiatisé par un rapport à la situation.

Les emplois tels que *Ça a mis trois heures* se rapprochent tantôt de (4a) (sous-entendu à *cuire, sécher...*, le procès étant toujours spécifiable) si X est non prédicatif, tantôt de (6a), si X est par lui-même de nature processive. Dans ce dernier cas, en effet, on relève une contrainte qui met bien en évidence la nécessité d'un ancrage situationnel de la relation :

- (7) ?La traversée a mis trois heures
 La traversée a duré trois heures
 L'opération a mis trois heures
 L'opération a pris/duré trois heures

Mettre est moins bon que *durer* ou *prendre* avec *traversée*. Et avec *opération*, *mettre* est bon s'il s'agit du démantèlement de la porte blindée de la salle des coffres, mais ce n'est plus le cas s'il s'agit d'une opération chirurgicale. Dans le premier cas, *opération* suppose un procès donné contextuellement (l'opération de démantèlement) qui définit la nature de l'*opération* ¹⁸ en relation à une situation

¹⁷ Cet emploi, pour être correctement décrit, requiert la prise en compte de la spécificité des éléments de parure qui, à quelque degré, s'intègrent à la personne. L'absence de marque de la dualité des rôles de localisateur et de déclencheur demande à être interprétée, et laisse supposer en tout cas que ce n'est pas en tant qu'entité corporelle que X localise un élément de parure. A cela s'oppose d'ailleurs la construction réfléchie (*Elle se met des trucs à froi-frous*), où la dissociation des rôles est marquée : X est localisateur en tant que corps, et X comme déclencheur de la relation dans le temps n'est pas le repère privilégié de la validité de la relation entre Y et X localisateur. Ceci allant de pair avec un effet de plus grande incongruité de la localisation avec *se* (Saunier, à paraître).

¹⁸ C'est l'*opération* que l'on mène.

particulière. Dans le deuxième, *opération* est un terme qui se suffit à lui-même, et ne se définit pas nécessairement par rapport à un contexte spécifique ¹⁹.

Par ailleurs, lorsque le localisateur est mentionné, il serait faux de croire que l'on peut *mettre* n'importe quoi n'importe où. Par exemple, si l'on examine :

- (8) Elle a mis une question sur ce sujet (vs posé)
 (9) Il faut mettre cette phrase (* ce roman) en anglais (vs traduire)
 (10) Je voudrais mettre de l'argent sur ce compte (vs placer)

on voit que, par différence avec *poser une question*, *mettre une question* s'interprète nécessairement comme « faire figurer (par écrit) une question quel que part ». X n'est pas, à travers *mettre*, constructeur de l'existence même de *question*, mais seulement de sa localisation par un terme dont l'existence est préconstruite : dossier, tract, rapport, boîte à idées, ordre du jour... (soit, s'il est explicite, un terme en position de complément prépositionnel). *Mettre une question* ne consiste pas à la formuler, mais à lui conférer une stabilité et une accessibilité à travers sa localisation (par Z ou un terme spécifique contextuellement). De même dans (9), ce qui compte dans l'exercice de grammaire, c'est de pratiquer l'anglais (Z) à travers une phrase. Y n'est envisagé qu'à travers sa mise en relation avec Z, et une visée quant à l'état de Y pris pour lui-même bloque l'emploi de *mettre*. D'où la difficulté de : **mettre un roman en anglais*, parce qu'à priori le terme qui importe est le roman et non la langue. Enfin, avec (10) on voit que lorsqu'il s'agit de faire fructifier l'argent (Y), on emploie *placer*, *mettre* renvoyant plutôt au fait d'alimenter le compte (Z).

On peut faire l'hypothèse que dans les emplois périphrastiques, cette prééminence du terme localisateur se traduit entre autres par l'obligation de renvoyer au procès à travers y, par différence avec *commencer* à qui requiert l'ellipse totale ²⁰ :

- (11) a. Elle commence à écrire / *elle y commence / elle commence
 b. Elle se met à écrire / elle s'y met / *elle se met

2.2. Le déclencheur n'est repère que de la localisation de la relation dans le temps

Le statut de « pur déclencheur » de l'agent (dans les cas dont nous traiterons ici, ce sera toujours X) pourra déboucher sur trois types de phénomènes :

¹⁹ C'est l'*opération* que l'on fait ou subit.

²⁰ Le contraste n'est pas lié à la forme pronominale, car on a aussi bien : *elle se décide à écrire / elle se décide - elle tient à écrire / elle y tient*.

- Le rapport de X au localisé²¹ et au localisateur est médiatisé par son rapport à la relation de localisation prise en bloc, elle-même ayant une pertinence situationnelle ;

- X n'est pas le repère de validation de la relation de localisation (l'instance qui en fonde la nécessité, la visée, la valuation...);

- la relation entre les termes a un caractère dérivé, en raison de la nature prioritairement temporelle de sa construction.

2.2.1. Le déclencheur n'est en relation avec les autres termes qu'indirectement

Pour ce qui est de la relation entre le déclencheur (X) et le localisé (Y), on peut par exemple opposer *mettre le taureau à mort à tuer le cochon*. Avec *mettre* ce n'est pas Y (le taureau) qui est visé pour lui-même, mais l'événement global de « mort du taureau ». Le taureau n'est appréhendé par X (le matador) que comme élément de la situation, et c'est « mort de taureau » qui fonde l'activité de X. Par différence, même si *tuer le cochon* est ritualisé, il s'agit de faire un sort au cochon dont la mort le rend utilisable. De plus, le point de vue du matador sur la relation n'est pas seul en cause, ni même prioritaire : il y a un public qui fonde la raison d'être de la mise à mort, dont X est l'exécutant²².

La teneur de la relation entre le déclencheur et le localisateur apparaît entre autres dans des emplois tels que *ils se sont mis Place Payot*, qui n'est naturel que si *ils* renvoie à des personnes impliquées dans une activité liée à des propriétés non spatiales de la Place Payot : compteurs de trafic, quéteurs de l'Armée du Salut...²³

La localisation spatiale de X par Z n'est pas seule en jeu ; en tant que localisé, X se trouve mobilisé comme partie intégrante d'une situation que sa présence contribue à construire. C'est par rapport à cette situation que l'agentivité de X déclencheur s'exerce, et l'on n'a pas affaire à une simple localisation réflexive. De là la bizarrerie de *se mettre au Portugal*²⁴, en raison de la dissymétrie entre un individu et un territoire national qui ne saurait

²¹ En particulier, X ne peut être source de l'existence même de Y, ce qui bloque

²² *??mettre une tache...* ou oriente l'interprétation de *mettre un cœur sur un tronc d'arbre* vers « accrocher un cœur en carton » et non « graver dans l'écorce ».

²³ Nous avons discuté ailleurs (Saunier 1996) de *mettre une gifle à qqn*, qui n'est qu'un contre-exemple apparent.

²⁴ A l'opposé, on peut très bien dire que *les Grangiers ont tué le cochon hier* alors que l'exécutant n'est pas X, mais un boucher.

²⁵ *Se mettre Place Payot* renverra difficilement à une situation où l'on attend pour un rendez-vous, où l'on emménage, où l'on fait une halte...

²⁶ *S'installer au Portugal* ne posant pas de problème.

déboucher sur un « univers situationnel » envisagé en bloc, et par rapport auquel s'inscrirait l'agentivité de X.

2.2.2. Nécessité d'un repère de validation externe

On soulignera ici une tendance interprétative à aller chercher ailleurs que dans les termes impliqués ce qui motive l'existence de la relation, ce qui en fonde la nécessité ou validité, et que nous appellerons repère de validation. Ce pourra être une entité externe, un autre procès, la situation plus globale..., l'important étant que la relation entre les termes est rapportée à un élément externe qui lui confère sa positivité. Par exemple la séquence suivante, donnée comme exemplaire par C. Bogacki²⁵:

(12) Jean met le briquet sur la table

convoque un environnement moins évident qu'il ne paraît ; *pose, laisse* demanderaient moins d'efforts de contextualisation. Avec *mettre*, on est conduit à supposer qu'il s'agit d'un code convenu, ou que le briquet est rendu, de la sorte, accessible pour quelqu'un... Le rapport entre les trois termes ne sature pas la valeur prédicative de la séquence et appelle un ancrage relatif à d'autres déterminations.

Le contraste suivant met en évidence l'existence, avec *mettre* et non avec *poser*, d'un point de vue externe par rapport auquel la relation de localisation s'inscrit positivement :

- (13) a. Pour répondre au téléphone, Claude a posé le bouquet sur le guéridon
b. Pour répondre au téléphone, Claude a mis le bouquet sur le guéridon

Avec (13a), l'interprétation est guidée vers un contexte tel que, rentrant du jardin, Claude se débarrasse du bouquet pour prendre le combiné. Il y a une relation entre *Claude* et *bouquet* qui fonde la raison d'être du procès, et le *guéridon* ne fait que spécifier un localisateur de *bouquet* autre que *Claude*. Par contre (13b), exige davantage d'efforts de contextualisation et un bon contexte serait celui où Claude utilise le bouquet pour masquer sa conversation (à un espion expert en lecture labiale, par exemple). L'ensemble « *bouquet sur*

²⁵

L'auteur oppose *mettre* à des verbes à argument incorporé, et commente : « Le verbe se construit avec trois arguments dont aucun n'est contraint. On trouve en effet *Jean met le briquet / le livre / la serrure, etc. sur la table / dans sa voiture / à côté du cendrier*. Il est évident que la liste des substantifs employés dans chacune des trois positions (x - sujet, y - objet, z - circonstant de lieu) est loin d'être épuisée. » (Bogacki 1988 : 15)

guérison » a une pertinence globale dans la situation (*répondre au téléphone*), indépendamment d'une relation particulière de *bonquet* ou de *guérison* avec *Claude*²⁶.

2.2.3. Caractère tendanciellement détrimental de la relation

La pertinence situationnelle de la relation, et le fait qu'aucun des termes pris isolément (localisé, localisateur, déclencheur) ne soit au point de départ de ce qui en fonde la positivité, sont corollaires d'une prépondérance des déterminations spatio-temporelles. L'évènement de localisation prime sur la détermination qualitative du localisé ou du localisateur à travers cette localisation. Y et Z n'ont pas a priori vocation à être en relation, ce qui pourra aller de pair avec un effet détrimental de la localisation²⁷. Ainsi, l'interprétation de l'expression *mettre fin à qqch* est-elle à l'opposé de celle de *finir qqch*. En aucun cas, avec *mettre*, on ne prédique que Z est arrivé à son terme. L'expression renvoie très naturellement à un contexte d'interruption brutale. Ainsi :

(14) Ils ont mis fin au repiquage des salades

n'est interprétable que dans un contexte où Z (*le repiquage des salades*) a le caractère non pas d'un travail (ayant vocation à être accompli) mais d'une activité, l'agent du repiquage s'interprétant spontanément comme différent de X (*ils*). Cette activité²⁸ paraît ici ici valuée négativement (on *met fin* à des exactions, un scandale...), mais on peut également avoir des cas où Z est valué positivement, sans qu'une visée de non-Z par X soit nécessaire :

(15) Les conflits ont mis fin à la recherche sur le virus N.

L'important reste que *fin* n'a pas vocation à être localisé par Z, et que X se trouve dans un rapport d'extériorité à Z (il n'en est pas la source).

26

Il se trouve que *Claude*, étant agent de *répondre au téléphone*, se trouve à ce titre intéressée spécifiquement par la pertinence situationnelle de la relation. Mais ce n'est pas en tant qu'agent de *mettre*.

27

Jean-Jacques Franckel (1989: 429-431) a montré, dans son étude des marqueurs aspectuels, le rapport entre un mode purement temporel de construction d'une relation, le fait qu'elle échappe au sujet, et son caractère tendanciellement détrimental.

28

Par exemple, une action de protestation des maraîchers contre la future occupation du terrain par un mini-golf, *ils* référant aux forces de l'ordre.

De même, la différence d'acceptabilité entre les expressions figurant en (16) et (17) :

- (16) mettre la table en morceaux, le moteur en pièces, le service à thé en miettes, le tissu en chapie, le dos en compote...
 (17) ??mettre le café en poudre, le moteur en pièces détachées, le pain en tranches, le tissu en bandes, les pommes en compote...

a trait au caractère détrimental vs attendu de la relation entre Y et Z ; pour que *mettre* apparaisse, il faut que Y n'ait pas vocation à être repéré par Z. Le seul rapport entre *dos* et *compote* est d'ordre circonstanciel, par différence avec *pommes* et *compote*, qui sont en rapport sur le plan notionnel. Ce phénomène (relation non souhaitable) présente une certaine régularité. Examinons entre autres :

- (18) a. Claude a mis trois heures de colle à Dominique. / *trois jours de congé à Dominique
 b. Claude a mis une amende / 100 F d'amende à Dominique / *une prime / *100F de prime à Dominique
 c. Ça a mis Carnille en retard / *en avance
 (19) a. J'ai compris en cinq minutes
 b. J'ai mis cinq minutes à comprendre
 (20) a. Claude a donné un coup de pioche dans les châssis
 b. Claude a mis un coup de pioche dans les châssis

Alors que (19a) et (19b) sont souvent donnés comme équivalents, leur interprétation diffère nettement : la compréhension est rapide en (19a) et plutôt lente en (19b). De même, à la différence de (20a), (20b) ne pourra s'interpréter comme « a pioché un peu la terre entre les salades », mais seulement comme « a heurté le verre des châssis avec sa pioche », par exemple.

2.3. Statut des termes dans les emplois périphrastiques

Nous proposons d'analyser Zinf dans *X se met à Zinf* comme un terme ayant un statut de localisateur, autrement dit comme un procès ayant une forme d'autonomie par rapport à X, bien que X en soit l'agent (potentiel ou effectif), selon les déterminations temporelles et modales de l'énoncé).

A priori, un procès tire ses déterminations de sa mise en oeuvre par un sujet, que celui-ci soit support, agent, et/ou source d'une visée quant à la validation du procès. Dans le cas qui nous intéresse, nous prendrons au sérieux le fait qu'avec *mettre* le terme en position de complément prépositionnel ne spécifie pas la localisation d'un terme a priori localisable (à ce titre, il ne serait

pas nécessaire), mais fonde le point de vue sur l'autre terme comme étant localisé, à partir de leur mise en relation dans le temps²⁹. Cela suppose que Z ait les caractéristiques d'un repère, non tributaire de sa mise en relation avec le localisé. Lorsque Z est un procès et que le localisé est un sujet, leur relation telle que construite à travers *mettre* requiert que d'une façon ou d'une autre, le procès ait un mode d'être qui lui confère une forme d'autonomie par rapport au sujet.

Soulignons que la construction d'une relation telle qu'un sujet se trouve localisé par un procès n'est pas l'apanage de *mettre*. C'est aussi le cas avec les constructions *X être à Zinf*, *X rester à Zinf*, assez rares en français contemporain³⁰, que l'on rencontre dans des contextes tels que :

- (21) Je te parle qu'elle est encore à trainer dans les magasins ;
 Celui-là ! il est toujours à se mêler de ce qui le regarde pas !
 Claude était là, à rire bêtement, pendant que ça commençait à brûler.
 Ne reste pas à discuter avec ce qu'il y a à faire dehors
 Je suis restée trois heures à poireauter en plein soleil

On peut d'ores et déjà souligner deux éléments qui semblent aller de pair :
 - la relation sujet - procès est appréhendée à partir de son ancrage temporel (*encore, toujours, pendant que...*) ;
 - la relation n'a pas vocation à être validée³¹.

C'est dans ces conditions que ce type particulier d'équilibre entre un sujet et un procès est prédicable à travers ces deux constructions.

3. Contribution de la construction syntaxique *X se V à Zinf*

La forme syntaxique de la périphrase tend en elle-même à privilégier un certain type de relation entre un X « sujet humain » et le procès recouvert par *Zinf*.

Pour dégager la contribution de cette forme au sémantisme de la périphrase, il convient de montrer la pertinence hors de la périphrase ; aussi examinerons-nous quelques contrastes mobilisant d'autres verbes.

29

Il n'y a pas de Y qualifiable de « Y à mettre » comme on peut parler de *tissu à poser*, ou *d'argent à placer*.

30

La construction en *être à + inf* a été très utilisée avant d'être écartée au profit de *être en train de + inf* à partir du milieu du XIXe siècle (les exemples tardifs étant systématiquement mis dans la bouche de locuteurs des classes populaires).

31

Cf. les exemples donnés par F. Réquédât comme illustration d'un « emploi particulier de à » : *Ils sont tous là à rêver - Qu'est-ce que tu fais à bailler ? - Tiens, je t'attrappe à voler des gâteaux !* (1980 : 59-60)

3.1. *X se V à SN vs X V SN*

On peut déjà observer avec un complément nominal³² que l'autonomie de ce terme par rapport au sujet est radicalement différente selon la construction :

- (22) Claude limite son discours / tient la planche / assoit son poste
 (23) Claude se limite à son discours / se tient à la planche / s'assoit à son poste

Dans (22) *Claude* a un statut de repère par rapport à *discours / planche / poste* ; il en fonde la délimitation, la localisation, la stabilité notionnelle. Par contre dans (23), le pôle de stabilité est le terme complément, par rapport auquel *Claude* repère son activité ou sa localisation. Dans ce cadre, Z ne saurait tirer ses déterminations de sa mise en relation avec X.

3.2. *X se V à Zinf vs X V de Zinf*

Pour montrer que les relations de repérage entre un sujet et un procès marqué par un verbe à l'infinitif peuvent être différemment construites, nous comparerons les deux structures *X se V à Zinf* et *X V de Zinf*³³.

Soit les exemples :

- (24) Claude se décide / se refuse à partir
 (25) Claude décide / refuse de partir

On a un effet interprétatif de tergiversation en (24), (absent de (25)) : la décision se fait attendre. Avec *refuser*, on a un effet de persistance du refus (malgré des raisons d'accepter, ou malgré des efforts de persuasion...). Ceci va de pair avec une mise à distance du sujet par rapport au procès *partir*, cette extériorité autorisant une mise en perspective ou mise en balance de *partir/ne pas partir*. Le statut du sujet comme agent potentiel de *partir* et comme point de vue sur *partir* est nettement dissocié. Avec *V de partir*, par contre, tout s'opère dans le même mouvement, et la sélection de *partir / ne pas partir* paraît

32

On ne peut comparer pour un même verbe la construction *X se V à Vinf* avec *X V Vinf*, *X se V Vinf* ou *X V à Vinf* mais seulement avec une construction *X V de Vinf*. Le complément nominal autorise des comparaisons plus systématiques.

33

La prise en compte de l'alternance *aide* demanderait une étude qui dépasse nos possibilités et le cadre de ce texte. Dans la mesure où *commencer* est compatible avec *de* (on peut opposer *Claude a commencé de vérifier les comptes dans le détail* et *Claude s'est mise à vérifier les comptes dans le détail*), les contrastes étudiés ci-dessus sont à quelque degré réinvestissables dans l'étude de la différence entre les deux expressions à valeur inchoative.

tranchée, le sujet « parteur » ne se distinguant pas du sujet « décideur / refuseur ». Ainsi, après à *la première dispute*, on aura très naturellement *Claude a décidé de partir* et plus difficilement *Claude s'est décidée à partir*. Ou encore, on dira plutôt d'un bébé qu'il *refuse de manger* et non qu'il *se refuse à manger*. Dans les deux cas la construction *se V à + inf.* met en avant le fait que la décision ou le refus a demandé réflexion.

Soit :

- (26) Claude s'essaye à déchiffrer du Schönberg
 (27) Claude essaye de déchiffrer du Schönberg

Par différence avec (27) où l'aspect conatif est prépondérant, (26) tend à s'interpréter comme renvoyant à un mode d'investissement de *Claude* dans le procès proche du dilettantisme. Cette impression de « désinvolture » est une traduction de l'absence de nécessité du rapport de *Claude*, en tant que sujet, au procès. *Déchiffrer du Schönberg* fonctionne comme un domaine de référence (c'est difficile), par rapport auquel X inscrit certes son activité (donc se trouve mobilisé), mais « pour voir ce que cela donne ». Ceci va également de pair avec l'idée que *Claude* y consacre un moment, plutôt que sa volonté ou ses efforts. Avec (27), la visée de l'effectuation du procès est donnée comme indissociable de l'effectivité du rapport du sujet au procès. Interprétativement, le sujet n'a aucun recul par rapport au procès, et le fait que cela occupe du temps est à l'arrière-plan³⁴.

Les propriétés de chaque verbe vont bien sûr donner des contrastes différents. Ainsi avec *risquer*, l'agentivité du sujet est mobilisée avec *se V à*, et non avec *V de* :

- (28) a. Elle risque de tomber
 b. *Elle se risque à tomber
 (29) a. Elle risque de protester
 b. Elle se risque à protester

On voit qu'avec (29b), X est source de *protester* et en même temps objet de l'effet potentiel détrimental de *protester*. A l'opposé, dans (29a), l'agentivité de X n'est pas centrale (Cf. 28a), et les retombées détrimmentales éventuelles

³⁴ La préposition a sans doute son importance, si l'on songe à l'interprétation variable de *s'occuper* selon que l'on a *il s'occupait à son ménage* ou *il s'occupait de son ménage*. La solidarité est moindre avec *à, son ménage* spécifiant ce à quoi *il s'occupe* (comme on *occupe son temps*). Alors qu'avec *de, son ménage* fonde l'existence même d'une relation *il - occuper* (et le fait que cela mobilise du temps n'est pas central).

affectent d'autres personnes que X (par exemple le locuteur). Un autre aspect paraît important dans l'interprétation de (29b) : le sujet prend le risque « timidement ». Autrement dit, le rapport de X à *protester* ne va pas de soi, fait l'objet d'hésitations. On retrouve là un élément d'instabilité dans la relation du sujet au procès, déjà noté précédemment. Par contre sur le plan temporel, il y a effectivement une relation avérée entre *Elle* et *protester* en (29b), alors que c'est totalement instable en (29a).

On ne saurait associer à la construction *se V à* en elle-même un quelconque effet de sens. Ce qui apparaît comme pertinent est de l'ordre très général d'une mise à distance, qui tantôt mobilise la réflexion de X, tantôt renvoie à une forme de négligence, ou encore se manifeste comme hésitation de X. On retiendra seulement qu'avec la construction *se V à* la relation entre X et Zinf n'est pas donnée comme allant de soi, et le paramètre temporel (la relation s'inscrit dans la durée, mobilise une durée...) est au premier plan³⁵.

3.3. Le rôle de *se*

Sans aller au bout du travail de désintrication qui conduirait à prendre en compte tous les éléments qui composent la périphrase, nous nous contenterons d'évoquer le rôle de *se*, dont la présence semble commander celle de la préposition *à*, eu égard à la régularité des contrastes étudiés ci-dessus³⁶. Nous reprendrons à notre compte la remarque suivante de G. Bernard :

« *Se* ne renvoie pas à une entité mais à une opération sur les entités impliquées dans l'énoncé. »³⁷

et nous retiendrons cette hypothèse sur le fonctionnement de *se* : *se* marque que le procès est envisagé d'un double point de vue (en tant qu'il mobilise deux

³⁵ Comparer aussi : *Je m'attends à la voir arriver (d'une minute à l'autre)* vs *J'attends de la voir arriver (*d'une minute à l'autre)*.

³⁶ Pour une liste exhaustive des doublets, voir F. Réquédât (1980 : 23-27). L'auteur associe à la construction *se V à* une « distance entre l'agent et l'accomplissement du procès » et une « importance de l'intérêt ou du rôle du sujet dans l'action », ou « implication du sujet ». Son analyse est partiellement compatible avec ce que nous proposons.

³⁷ Bernard 1987 : 15.

rôles, mis en tension l'un par rapport à l'autre), et que X (terme en position de sujet syntaxique) est autre qu'agent³⁸.

Lorsque X correspond à un sujet humain, *se* construit un double point de vue sur X, agent et autre qu'agent, (par exemple bénéficiaire dans le cas du datif éthique, objet dans le cas des valeurs réflexive et réciproque). Le fait de dire que le sujet est « autre qu'agent » a pour conséquence de dissocier les propriétés subjectives (comme susceptible d'agentivité, intentionnalité, visée...) et les propriétés non subjectives de X, ou du moins, d'en autoriser la dissociation. Or, on a vu qu'avec *mettre*, l'agent a un statut de simple déclencheur et qu'il est dans un rapport au localisé médiatisé par son rapport à la relation de localisation, envisagée dans sa pertinence situationnelle. Dès lors, l'interaction entre *mettre* et la construction en *se* va de pair avec le fait que X est doublement dépossédé de ses propriétés éminemment subjectives : comme « autre qu'agent » (en l'occurrence, localisé), et comme agent limité à un strict rôle de déclencheur.

4. Commentaires sur quelques contraintes et effets de sens caractéristiques des emplois de *se mettre à + inf.*

4.1. Contraintes

Les restrictions³⁹ sur l'emploi de *se mettre à + inf.* ont fait l'objet de nombreuses remarques. Pour notre part, nous soulignerons qu'aucune contrainte n'est absolue, et nous nous intéresserons aux conditions auxquelles on peut avoir un certain type de séquence, ainsi qu'à des contrastes avec *commencer à + inf.* ou *se prendre à + inf.*

³⁸ Selon les cas de figure, « autre qu'agent » se réalise comme « non-agent » (cas du passif : *La peau du potimarron se mange*), ou « pas seulement/simplement agent ».

Cette caractérisation présente des points communs avec celle de N. Rivière : « *Se* marque que le procès a une origine et que cette origine n'est pas/pas totalement identique au Co [X]. *Se* est l'image soit d'un animé-Agent, soit d'un inanimé-Cause : l'orientation est déduite de la nature de l'argument choisi comme point de départ. » (1995a : 382) [Le début diffère un peu dans 1995b : « *Se* marque que le sujet n'est pas la source du procès. Le procès a une cause dont la trace est *se*, différenciée du sujet. »] La différence réside dans le fait que chez N. Rivière, *se* se trouve rattaché à un rôle défini, alors que nous pensons que *se* dit quelque chose du statut du sujet par rapport aux rôles associables au procès, mais n'est pas l'image d'un rôle particulier.

³⁹ Mises en évidence et discutées en particulier par Franckel (1989), Lamiroy (1987), Peeters (1993).

4.1.1. X inanimé

Comme on peut le voir dans (30), et contrairement à *commencer à, se mettre à* semble requérir un X de type « humain » :

- (30) ??Ca se met à poser problème, le départ de Dupont
 ??Ca se met à aller mieux, toi, on dirait
 ??Le ciment se met à prendre
 Claude se met à embêter Camille, il va falloir les séparer
 ?Cette situation se met à embêter Marie

On peut souligner que, de façon générale, il est difficile d'avoir un sujet syntaxique de type inanimé avec *mettre*, sauf si Y correspond à la quantification d'une durée (*Ca met trois heures*) :

- (31) Le vent a (??)mis / amené) plein de feuilles mortes dans le hall
 Cela a (??)mis / poussé / déporté) Les cailloux sur la grand-route
 La crue a (??)mis / entassé / coincé) des branchages sous le petit pont
 Toute manifestation festive (??)met / repand / laisse / sème) un tas de déchets sur les lieux

Par contre, la construction pronominale est possible dès lors que la localisation de X est évaluée négativement, ou donnée comme incongrue :

- (32) La suite se met dans les conduits et ça bouche...
 Si tu fais pas attention ça se met dans les plis du tissu et alors...
 « Ça ressemble à un détournement de fonds, une escroquerie assez complexe mais très bien ficelée... Et puis, il y a eu un grain de sable qui s'est mis dans l'engrenage et à partir de là, tout a commencé à se compliquer. »⁴⁰
 La neige s'est mise sur les fils électriques⁴¹

On observe le même phénomène avec l'emploi périphrastique, qui redevient possible si le procès localisé est a priori non souhaitable, ou se signale par une ampleur inattendue :

⁴⁰ G. Lecas, *Le syndrome du volcan*, Série noire, 1993, p. 227.

⁴¹ Cette séquence n'est nullement susceptible de renvoyer à une vision positive (« poétique ») du procès, comme ce pourrait être le cas avec *La neige s'est déposée sur les fils électriques*.

- (33) Si ça se met à déconner, il faut appeler le machiniste
Sous l'effet de l'explosion, les pierres se sont mises à glisser au bas du fossé
Ce genre de bouquin se met à marcher très fort
La musique traditionnelle s'est mise à inonder les programmes des radios locales

4.1.2. Zinf verbe d'état

Les séquences suivantes, possibles avec *commencer à*, sont très bizarres :

- (34) *Claude se met à posséder une belle collection de boîtes de camembert
?? On se met à voir des perce-neige
*Tout le monde se met à le savoir, que tu as réussi tes examens !

Cependant, avec *aimer*, on trouve dans Diskotext davantage d'occurrences avec *se mettre à* qu'avec *commencer à* (resp. 10 et 5). Il ne s'agit donc pas de contraintes liées aux propriétés aspectuelles du procès, mais à la façon dont peut être construit le rapport du sujet au procès. Il faut admettre qu'à cet égard, l'extériorité potentielle de *aimer* et de *savoir* par rapport à un sujet n'est pas identique.

D'autre part, on observe qu'avec *commencer à/de* on a l'imparfait dans 4 cas sur 5, alors qu'avec *se mettre à* c'est le passé simple qui domine (6 cas sur 10), la seule occurrence d'imparfait non hypothétique étant la suivante :

- (35) « et cela l'amusait certainement, elle la savante, la philosophe, de n'être plus qu'une bonne femme de ménage, la gouvernante d'un prodigue, qu'elle se mettait à aimer, comme on aime les enfants mauvais sujets. »

où l'on voit clairement mise en évidence la nature à la fois inattendue (pour une telle femme) et peu justifiée (envers de tels objets) du sentiment.

On peut aussi noter, à la suite de J.-J. Franckel, que *voilà que...* fonctionne très bien avec *se mettre à*, et améliore l'attestabilité des séquences avec un verbe d'état :

- (36) « Et que fait-il ? Ne le voilà-t-il pas qui se met à vouloir se quereller avec un bonhomme qui - prétendait-il ! le damoiseau ! - le bousculait ! »⁴²

Ce sont donc des éléments tels qu'incongruité ou soudaineté qui priment sur la question purement aspectuelle. La prédication d'un état du sujet ne s'oppose

⁴² Queneau, Exercices de style (« surprises »).

donc pas absolument à la construction d'une valeur inchoative à travers *se mettre à*. Ainsi, les séquences ci-dessous paraissent assez naturelles :

- (37) Ils se sont mis à avoir (honte de tout / peur d'un rien)
Dans la cale, le fromage s'est mis à sentir mauvais
Une étoile se met à briller au sud-est

On rencontre également des occurrences⁴³ de *se mettre à être* + *adj.* / *p.passé*, toujours à certaines conditions.

- (38) « Eh bien, la mère, on se met à être malade, tout comme les gens qui ont le moyen! »⁴⁴

Ou bien le procès, une fois de plus, est inattendu, valué négativement, incongru; ou bien les déterminations renvoyant à l'aspect strictement temporel sont renforcées à travers des marqueurs tels que *voilà que...*, *quand...*.

- (39) « J'ai rencontré des Allemands en affaires : ces gens-là sont presque tous de bonne foi, pleins de candeur ; mais, *quand*, sous leur air de franchise et de bonhomie, ils se mettent à être *malins* et *charlatans*, ils le sont alors plus que les autres. »⁴⁵

4.1.3. X = je

Cette contrainte est soulignée par J.-J. Franckel, qui montre que là aussi, l'attestabilité des séquences s'améliore nettement avec *voilà que...* :

- (40) ?Je me mets à dire n'importe quoi
Voilà que je me mets à dire n'importe quoi

Mais cela ne suffit pas toujours à rendre la séquence naturelle, l'incongruité du procès étant également nécessaire :

⁴³ En proportion infiniment moindre que les occurrences de *commencer à être* : dans le corpus de Diskotext, on trouve 86 occurrences avec *commencer* contre seulement 6 occurrences avec *se mettre*.

⁴⁴ Hémon. Cité par B. Peeters, qui voit dans cet énoncé « un élément d'action » (ce trait faisant partie de sa caractérisation générale de *se mettre à*).

⁴⁵ Corpus Diskotext. Sur les 6 occurrences, 4 ont la même structure (subordonnée introduite par *quand*), et l'on a comme X les Allemands, les Américains, les Anglais, les Anglaises, les Prussiens : des sujets pour lesquels le procès n'est pas valable a priori. La 6^e occurrence est l'énoncé (38).

- (41) ?Voilà que je me mets à comprendre, à respirer mieux...
Voilà que je me mets à tout comprendre sans effort / à comprendre même les assassins...

Il semble qu'avec *voilà que* ..., on opère une focalisation sur la pertinence situationnelle de la relation entre le sujet et le procès, relation qui « advient » en quelque sorte hors du sujet (ce que traduit *voilà*). D'autre part, *que* donne la prédication comme étant une reprise, ce qui lui confère un statut en dehors de sa prise en charge dans l'énoncé. Ce double écart crée les conditions nécessaires pour que le locuteur (à quoi renvoie *je*) puisse incarner à la fois une position d'énonciateur (repère de validation, ou point de vue sur la relation évaluée négativement) et une position de repéré, support d'un procès par rapport auquel il n'a aucune prise.

Retenons pour l'instant que les *trois précédentes contraintes* peuvent être levées si Zinf recouvre un procès non souhaitable ou imprévisible.

4.1.4. Statut de la négation

Une séquence telle que :

- (42) Claude ne s'est pas mis(e) à rédiger son texte

est difficile à interpréter et demande un contexte de dénégation : on reprend une assertion préalable dont on conteste la validité⁴⁶. On ne pourra avoir d'interprétation comme « on est en deçà de la zone de localisation temporelle du procès » que si on introduit un adverbe qui prend en charge cet aspect :

- (43) Claude ne s'est pas encore mise à rédiger son texte (on peut aller la déranger)
(44) Claude ne s'est toujours pas mise à rédiger son texte (la paresseuse)

Par différence, *commencer* à peut générer à soi seul l'interprétation en « pas encore »⁴⁷ :

- (45) Claude n'a pas commencé à rédiger son texte

⁴⁶ J.-J. Franckel a relevé et commenté ce phénomène qu'il relie au « fonctionnement aoristique de *se mettre* à » - analyse que nous reprenons à notre compte en d'autres termes.

⁴⁷ Cette différence fondamentale n'est pas prise en compte par B. Peeters, qui conteste l'existence d'un comportement particulier de *se mettre* à avec la négation.

Ne pas p suppose que *p* ait un statut par rapport auquel s'inscrit la prédication. Dans la mesure où *se mettre* à introduit justement la relation d'un sujet à un procès comme n'ayant aucun statut en dehors de sa localisation temporelle, la négation ne saurait porter sur cette localisation même, mais seulement sur la véracité de la prédication prise globalement.

4.1.5. Détermination adverbiale

Le fait que le rapport du sujet déclencheur avec le procès n'est pas qualifiable avec *se mettre* à à un répondant dans les contraintes sur l'emploi de marqueurs qui ont pour effet de distinguer une façon parmi d'autres dont le sujet entre en relation avec le procès. On observe en effet :

- (46) Elle a bien commencé
Elle s'y est bien mise
Elle s'y est bien prise
(47) ??Elle s'y est mal / très bien mise
Elle s'y est mal / très bien prise
Elle a mal / très bien commencé
(48) ?Elle ne sait pas comment s'y mettre / ??Elle se met un peu à reprendre des forces
Elle ne sait pas comment commencer / Elle commence un peu à reprendre des forces
Elle ne sait pas comment s'y prendre

La différence entre *bien* et les autres marques réside peut-être dans le fait que *bien* peut déterminer une notion de façon non différencielle, renvoyant seulement à un repère absolu de conformité⁴⁸. Par contre, *très bien*, *mal*, *un peu*... supposent une classe de possibles au sein de laquelle on distingue une valeur comparable à d'autres. Ce qui revient à construire un mode d'investissement du sujet par rapport au procès tel qu'un choix s'opère au sein d'un éventail de valeurs gradables. Ainsi aura-t-on aisément des locutions adverbiales qui construisent une mobilisation totale du sujet (on serait tenté de dire : une immersion dans le procès), dans une logique du « tout ou rien » :

- (49) Elle s'y met à fond
*Elle commence à fond

⁴⁸ On peut faire la même remarque pour *vraiment*, qui est bon avec *se mettre* à comme avec *commencer* à.

4.2. Effets de sens

Nous avons vu que l'on pouvait retenir trois effets de sens associables à l'emploi de *se mettre à* + *inf.* : soudaineté, incongruité, mobilisation du sujet (glosable par « pour de bon »).

4.2.1. Soudaineté

La soudaineté ou rapidité du procès, souvent donnée comme caractéristique de *se mettre à*, n'est pas systématique, comme on peut voir ci-dessous :

- (50) a. « *Après un temps*, le vieux redresse le buste, et se met à parler, *sans hâte*, hâchant ses phrases, les yeux au loin. »
 b. « Quand je lui demande d'aller à nouveau à Nancy, Lando, *comme prévu*, se met à râler. »⁴⁹

Néanmoins, on ne peut que souligner une affinité remarquable de l'emploi de *se mettre à* + *inf.* avec des contextes où le procès est imprévisible, fait d'irruption. Ainsi, un relevé des occurrences de (*se mettre/commencer*) à *pleuvoir* et de *la pluie/neige/averse* (*se mettre / commencer*) à *tomber* dans le corpus Discotext montre une nette prédominance du passé simple avec le premier, et de l'imparfait avec le second.

La soudaineté correspond à une focalisation sur l'absence de transition entre la situation dans la zone de la classe des instants située en deçà de la localisation de la relation X - Zinf, et la situation dans la zone correspondant à la localisation dans le temps de la relation X - Zinf.

4.2.2. Incongruité

L'« incongruité » correspond au fait que X et Z n'ont pas vocation à être en relation, ou que le procès recouvert par Z est donné comme non validable a priori. Nous avons pu voir à quel point cet aspect était pertinent, en particulier pour ce qui est de lever certaines contraintes. On peut donc dire que, bien qu'il soit loin d'être présent dans tous les emplois de *se mettre à* + *inf.* (Cf. (50b)), il constitue une condition privilégiant nettement l'appartition de cette tournure, et qu'à ce titre il est relié à un élément crucial de son fonctionnement.

Cet effet est lié dans une certaine mesure à l'infinitif ; il est beaucoup plus présent dans (52) que dans (51) :

- (51) Claude s'est mis(e) au saxophone, au régime...
 (52) Claude s'est mis(e) à jouer du saxophone, à faire un régime...

Et nous avons vu qu'on le retrouve dans les emplois contemporains de *être à* + *inf.* et de *rester à* + *inf.*, pour lesquels la relation sujet-procès est systématiquement donnée comme non souhaitable.

4.2.3. « Pour de bon »

Concernant le dernier effet de sens, glosable par « enfin », ou par « pour de bon », il faut souligner qu'à l'inverse il se manifeste plutôt avec un complément nominal, et surtout avec la construction pronominale *s'y mettre* (pour laquelle il est malaisé de décider si elle correspond à un syntagme infinitif ou à un syntagme nominal). Ainsi en va-t-il pour les séquences suivantes :

- (53) On dirait qu'elle s'y est mise
 Quand je m'y mets... !

4.2.4. Remarque sur l'appartenance catégorielle de Z

Il convient de faire ici une remarque sur la sensibilité de la valeur interprétative d'un énoncé avec *se mettre à* selon que Z est de type verbal ou nominal, et dans ce dernier cas selon la détermination du nom, alors que *commencer* (*à*) ne génère pas de différence notable selon ces critères. Les contraintes sur la détermination du groupe nominal ne sont pas absolues : le possessif, par exemple, est tantôt requis, tantôt exclu, selon les propriétés du terme en jeu. Ainsi a-t-on par différence avec *a commencé* :

- (54) Claude s'est mise au footing
 ??Claude s'est mise à son footing
 ??Claude s'est mise à un roman
 Claude s'est mise à son roman

Avec *roman*, s'il ne s'agit pas d'un genre littéraire mais d'une oeuvre particulière, *son* autorise une mention de *roman* comme reprise d'un préconstruit (*son roman* pouvant s'interpréter comme le roman en projet qu'il est question qu'elle écrive, mais ayant une forme d'existence car doté déjà d'un thème, de personnages...), ce qui lui confère une autonomie par rapport à la relation prédiquée à travers *se mettre à* (alors que *un* n'autorise pas cette référence à un préconstruit). Par contre *son footing* s'interprète difficilement en

dehors de l'effectuation du footing à un moment donné⁵⁰, alors que *le footing*, en tant que pratique répandue et bien identifiée, a d'emblée l'autonomie nécessaire.

Si maintenant on compare :

(55) Claude s'est mis(e) à écrire son roman

(56) Claude s'est mis(e) à écrire un roman

on voit que *son roman* est moins bon, et que la séquence serait en tout cas meilleure avec *enfin*, alors que *un roman* ne pose pas de problème. Avec *écrire* on a besoin d'un marqueur (comme *enfin*) qui prenne en charge le statut de préconstruit que confère *son* à la relation *Claude - écrire roman*, ce statut ne pouvant être géré exclusivement à travers *se mettre à*.

En fait, l'autonomie que confère *se mettre à* au terme en position de complément prépositionnel ne va pas de soi concernant un verbe à l'infinitif, pure mention d'une notion en attente de support. Ne pouvant se fonder sur un statut de préconstruit (i.e. doté de déterminations ou de stabilité en dehors de sa mise en oeuvre par un sujet), l'autonomie du procès vis-à-vis du sujet se joue (avec l'infinitif) sous forme d'extériorité notionnelle. La seule préconstruction envisageable serait de type subjectif, Zinf étant posé comme à valider⁵¹.

Le fait qu'avec *mettre* on ait une absence de relation entre X (déclencheur) et Z, en dehors de l'ancrage dans le temps de la relation du sujet avec le procès, bloque ce type de préconstruction liée à une visée subjective. Le « surgisement » va donc pouvoir se retrouver au premier plan, et l'accent sera davantage mis sur la frontière temporelle avec l'infinitif, l'inchoation étant centrale. En effet, avec un complément nominal on peut avoir une totale atténuation de la valeur inchoative, comme dans cet énoncé de Valéry⁵², plus difficilement acceptable dans la version infinitive :

- (57) « Je me mets pendant des heures à des calculs sans intérêt, sans issue »
?Je me mets pendant des heures à faire des calculs sans intérêt...

De là aussi le contraste :

- (58) Tous les matins, elle se mettait à son roman
(59) Tous les matins, elle commençait son roman

⁵⁰ Pour les mêmes raisons, on aura difficilement : ?? *Claude s'est mise à sa visite, à son voyage, à son discours* (sauf s'il s'agit de le rédiger ou préparer), etc., alors que *commencer* ne pose pas de problème.

⁵¹ Ce que l'on a par exemple dans *se décider à travailler*.

⁵² Cité par B. Peeters (1993 : 45).

- (60) Tous les matins, elle commençait à écrire son roman
(61) ??Tous les matins, elle se mettait à écrire son roman

L'interprétation de (59) et de (60) est similaire : « elle commençait une fois de plus » ; le rapport du sujet à l'écriture du roman est de type « velléitaire ». Par contre, (58) renvoie à une façon sérieuse et régulière de travailler, alors que (61) est difficilement interprétable. C'est pourquoi, sans autres déterminations, on aura tendance à interpréter de façon opposée les deux types de constructions, comme en (51) et (52).

On peut toutefois avoir, avec la construction infinitive, des contextes où le sujet est pour ainsi dire « pris dans l'activité », ce qui sera marqué, nous l'avons vu, par des expressions comme *à fond comme un fou*, ou encore *pour de bon, sérieusement*⁵³. Dans ce cas nous ferions l'hypothèse que l'on a une focalisation sur le fait que le sujet est investi dans le procès en tant que repéré (il est là à ce moment-là, et pas ailleurs), et non en tant qu'origine d'une visée singulière quant à la validation du procès⁵⁴.

5. Remarque conclusive sur *se mettre à* et « l'inchoation »

Nous partions d'une définition générale de l'inchoation (pouvant recouvrir les fonctionnements d'expressions aussi différentes que *commencer à/de, se mettre à, se prendre à, s'attaquer à, entamer, débiter...*) en reprenant cette formulation de Denis Paillard :

« Nous définissons l'inchoation comme la prise en compte du premier point qui, dans la classe des instants, localise un procès p [...] »⁵⁵

Envisager un procès ou une relation à partir du premier point de sa localisation temporelle peut correspondre à deux cas de figure :

⁵³ Toutes ces expressions sont assez contraintes avec *commencer à + inf.* (placées entre *commencer* et *à*).

⁵⁴ Cette possibilité ne se retrouve nullement avec *se prendre à + inf.* La différence est la suivante : avec *mettre*, le procès localisateur tire son extériorité de son statut de repère, ou terme dont les déterminations ne sont pas en jeu à travers la relation dans laquelle il entre. Si cette forme d'extériorité est hautement compatible avec une extériorité notionnelle (procès dérivational, non validable a priori...), elle n'est pas incompatible avec une subordination ou mobilisation totale du sujet par sa relation avec le procès, introduite par d'autres marques. Avec *prendre*, c'est l'extériorité entre les termes qui est première, la relation localisateur(repère)-localisé s'inscrivant secondairement et venant gérer tel ou tel mode d'extériorité.

⁵⁵ Paillard & Fici Giusti (à paraître).

- « premier point » peut renvoyer à l'existence d'une frontière temporelle entre absence de procès et procès, marquant que l'on se situe dans la zone où le procès est localisé.

- « premier point » peut renvoyer à une zone distinguée de l'effectuation du procès, pouvant s'opposer à d'autres zones de localisation du procès (ou phases), ou à la localisation ultérieure d'autres procès, ou encore, à la zone que recouvre le non procès, en tant que précédant la zone distinguée⁵⁶.

On peut rattacher *se mettre à* au premier type de fonctionnement, et en aucun cas au deuxième qui suppose la prise en compte du point de vue du sujet par rapport au procès. Par différence, avec *commencer à*, le procès est envisagé sous l'angle de « où en est le sujet dans l'effectuation du procès », et/ou par rapport à un stade de sa réalisation. À ce dernier titre il est bien question d'un « début », et il y a sens à parler de *premier* point de la classe des instants localisant le procès. Dans ce cas on oppose non pas le procès à l'absence de procès, mais un moment du procès à d'autres moments du procès, ou la localisation du procès à celle, ultérieure, d'un procès autre. Cette différence fondamentale a des répercussions sur :

- (i) La prise en compte d'un procès qualitativement différent qui se substitue à Zinf ; on peut ainsi opposer :
- (62) J'avais commencé à dessiner des personnages réalistes, mais très vite la nécessité du fantastique s'est imposée
- (63) Je m'étais mise à dessiner des personnages réalistes, on ne reconnaissait plus mon style

La focalisation maximale sur le point de vue du sujet comme ce qui fonde le statut du procès (pris dans une relation en tant que « début ») est d'ailleurs à l'oeuvre avec la préposition *par* :

- (64) J'ai commencé par dessiner le décor.

alors que **se mettre par + inf.* est totalement exclu.

(ii) La prise en compte d'un degré d'achèvement ou inachèvement : le procès est donné comme inachevé ou interrompu⁵⁷ :

⁵⁶ Dans ce cas, « absence de procès » se conçoit comme « pas encore dans la zone de localisation du procès ».

⁵⁷ Cf. l'exemple donné par B. Peeters : « Mais ce sera un bonheur... commençait à répondre Swann, quand le docteur l'interrompit d'un air moqueur. » (Proust), qui commente : « [...] on ne saurait assez souligner l'importance de la

- (65) J'avais commencé à dessiner mes personnages, et il a fallu tout modifier ?? Je m'étais mise à dessiner mes personnages, et il a fallu tout modifier

(iii) La prise en compte d'un seul renvoyant à un état d'esprit atteint par le locuteur-énonciateur, pouvant s'assortir d'un effet intensif⁵⁸ :

- (66) Ça commence à m'énerver / Elle commence à m'inquiéter / Gare si tu recommences...!!
?? Ça se met à m'énerver / Elle se met à m'inquiéter / Gare si tu t'y remets...!!

(iv) La prise en compte du statut d'autres sujets par rapport aux différents stades du procès :

- (67) C'est moi qui ai commencé à crier
C'est moi qui me suis mise à crier

Avec *commencer à* la séquence peut être glosée par « c'est moi qui ai crié la première », ce qui n'est pas le cas avec *se mettre à*, où l'on aura « la personne qui a crié (brusquement), c'est moi ».

On ne peut avec *se mettre à* prédiquer une relation spécifique du sujet à un moment différencié du procès. Ce qui bloque (69) et (71) :

- (68) C'est moi qui commencerai à les interroger
- (69) ?C'est moi qui me mettrai à les interroger⁵⁹
- (70) Commencez à ranger pendant que je sors les tables
- (71) ?? Mettez-vous à ranger pendant que je sors les tables

distinction [...] entre le plus ou moins réel (ce qui est le cas avant et à to) et ce à quoi on s'attend à to pour l'avenir. [...] Il n'y a au moment d'énonciation aucune indication positive du fait qu'il n'y aura peut-être pas de continuité. « (1993 : 25)

⁵⁸ J.-J. Franckel souligne que « *Je commence à en avoir marre* tend à signifier de fait *Je commence à en avoir vraiment marre* », en liaison avec le fait que « *Commencer à P* ne marque pas le simple ancrage de *P* dans le temps [mais] implique un véritable travail notionnel sur *P* » (1989 : 145).

⁵⁹ La séquence n'est pas strictement impossible, mais d'une part, ne s'interprète pas comme « d'autres continueront » (ce qui est le cas avec *commencer*), d'autre part, suppose que *les interroger* ne soit pas prévisible dans la situation à laquelle il est fait référence : l'interrogatoire de police, bon contexte pour *commencer*, paraît exclu.

Avec *mettre*, ce qui est au premier plan est la localisation de la relation dans le temps, localisation construite comme dissociée du rapport qualificatif que le sujet entretient avec le procès. Cette dissociation ressortit aux deux rôles assignés au terme X à travers *se*, et au statut du déclencheur tel que construit à travers *la mettre*. Le sujet est à la fois repéré par rapport au procès et déclencheur de la relation, mais, eu égard aux propriétés de *mettre*, n'en est pas le repère de validation. Dès lors un autre repère peut aisément s'imposer, qui sera tendancielle le locuteur-énonciateur : d'où les valeurs « d'implication », ou « prise de position » de l'auteur de l'énoncé relevées par B. Peeters⁶⁰. Que cela soit lié à la présence de *mettre*, on le voit dans l'opposition entre :

(72) Elle se mettait à répondre vertement

(73) Elle se prenait à répondre vertement

(74) Elle se disposait à répondre vertement

Avec *prendre*, c'est X (*elle*) qui est donné à la fois comme agent de l'actualisation de Zinf, et repère de la valuation de la relation X - Zinf (comme inattendu). Avec *disposer*, (verbe qui, comme *mettre*, peut contribuer à construire des relations de localisation spatiale), X vise la validation de la relation X - Zinf, et crée les conditions de son actualisation dans le temps (cet écart appelant, avec l'imparfait, des contextes où l'actualisation n'aura pas lieu). Avec *mettre*, l'ancrage temporel de la relation est au premier plan. On ne prend en compte aucune visée ou valuation de X quant à *répondre vertement*. La valuation se rattache au point de vue de l'énonciateur. Ce par rapport à quoi s'inscrit la relation construite à travers *mettre* est l'absence de rapport entre le sujet et le procès, et non l'absence sur le plan temporel d'un procès ayant un statut pour le sujet hors du plan temporel.

D'autre part, avec *se mettre à*, tous les points sont indifférenciés à partir de la frontière entre absence de procès - procès. Le procès n'est pas susceptible d'être divisé en phases, appréhendé à travers un degré d'effectuation par le sujet. De là la grande différence interprétative entre (76) et (77) :

(76) Fatigué de ses jérémiades, je me suis détourné et j'ai recommencé à lire la notice

(77) Fatigué de ses jérémiades, je me suis détourné et je me suis remis à lire la notice

⁶⁰ « En utilisant le verbe *se mettre à* de préférence au verbe *commencer*, celui qui écrit ou parle signifie à son lecteur ou à son interlocuteur que l'événement est (était, sera) par exemple une source de joie ou de préoccupation, et qu'il veut partager ses sentiments. » Ce que l'auteur traduit dans sa formulation par : « j'éprouve qqch à cause de cela - je veux ceci : tu éprouves la même chose ». Peeters (1993 : 44).

Seul (76) s'interprète comme « relire », en reprenant du début, alors qu'avec (77) on a une reprise après interruption, sans que soit pris en compte le fait qu'un procès comme *lire la notice* est susceptible de divers degrés d'accomplissement par le sujet qui lit. Ceci constitue, à notre sens, une manifestation de l'autonomie du procès par rapport au sujet : le point de vue à partir duquel le procès est envisagé sur le plan temporel ne se définit pas par rapport à l'implication du sujet.

Cette indifférenciation peut aussi déboucher sur le fait que le sujet se trouve d'emblée au centre de la notion recouverte par le verbe, puisque l'on ne prend pas en compte de « bords » :

(78) Quand elle se met à travailler, ça déménage

?Quand elle commence à travailler, ça déménage⁶¹

Le fonctionnement à l'oeuvre dans ce contexte est le suivant : dès lors qu'il y a relation entre le sujet et le procès, aucun « zonage » n'est pris en compte, et l'on se situe d'emblée dans le « vraiment Zinf ». On retrouve le biais par lequel une interprétation de type « pour de bon » est possible.

Sans prétendre avoir rendu compte dans le détail de tous les comportements de la périphrase *se mettre à + inf*, nous pensons avoir montré que ce qui est en jeu centralement est un certain type de repérage entre un sujet et un procès, tel que le verbe *mettre* et la construction *se V à + inf* contribuent à le construire. La valeur inchoative participe de ce rapport mais ce rapport ne s'y réduit pas.

Références

- Bernard, Gilles (1987). La forme et le fond, *Formalisation des Relations prédictives*, Paris VIII : ERA 642.
- Bogacki, Christophe (1988). Les verbes à argument incorporé en français *Langages*, 89, 7-26.
- Dubois, Daniele (1994). Catégories, prototypes et figements, *Colloque "La locution : entre lexicale, syntaxe et pragmatique"*, E.N.S. Fontenay - Saint-Cloud, 24-26 novembre 1994.

⁶¹ On attend plutôt : *elle ne s'arrête plus*, ou alors : *Dès qu'elle commence...*

- Franckel, Jean-Jacques (1989). *Etude de quelques marqueurs aspectuels du Français*, Genève : Droz.
- Gougenheim, Georges (1929). *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris : Les Belles lettres.
- Greidanus, Tine (1990). *Les constructions verbales en français parlé. Etude quantitative et descriptive de la syntaxe des 250 verbes les plus fréquents*, Tübingen : Niemeyer.
- Grunig, Blanche-Noëlle (1994). La locution comme défi aux théories linguistiques, *Colloque "La locution : entre lexicale, syntaxe et pragmatique"*, E.N.S. Fontenay - Saint-Cloud, 24-26 novembre 1994.
- Lamiroy, Béatrice (1987). The complementation of aspectual verbs in French, *Language*, 63, 278-298.
- Milner, Jean-Claude (1982). *Ordres et raisons de langue*, Paris : Seuil.
- Paillard, Denis; Fici Giusti, Francesca (à paraître). L'inchoation en russe : entre préverbes et auxiliaires, *2e colloque Chronos*, Bruxelles, janvier 1997.
- Peeters, Bert (1993). *Commencer et se mettre à* : une description axiologico-conceptuelle, *Langue française*, 98, 24-47.
- Requedat, François (1980). *Les constructions verbales avec l'infinitif*, Paris : Hachette.
- Rey, Alain; Chantreau, Sophie (1988). *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris : Les usuels du Robert.
- Rivière, Nicole (1995a). *Repères temporels et repères énonciatifs : la construction impersonnelle, le pronominal et le participe passé adjectival en français*, Thèse d'Etat, Université de Paris VIII.
- Rivière, Nicole (1995b). Le sens de *se*, *Langues et langage*, Bouscaren et al. éds., Paris : PUF, 185-199.
- Saunier, Evelyne (1996). *Identité lexicale et régulation de la variation sémantique. Contribution à l'étude des emplois de mettre, prendre, passer et tenir*, Thèse, Université de Paris X - Nanterre.
- Saunier, Evelyne (à paraître). *Entre la barbe et le parapluie* : la parure. Propriétés du verbe *mettre* et statut anthropologique d'une classe de termes. *BULAG*, Université de Franche-Comté.
- Simatos Isabelle (1986). *Eléments pour une théorie des expressions idiomatiques : identité lexicale, référence et relations argumentales*. Thèse, Université de Paris 7.